ePublishing

EKT ΕΘΝΙΚΟ ΚΕΝΤΡΟ ΤΕΚΜΗΡΙΩΣΗΣ NATIONAL DOCUMENTATION CENTRE

The Historical Review/La Revue Historique

Vol 7 (2010)

Networking and Spatial Allocation around the Mediterranean, Seventeenth-Nineteenth Centuries

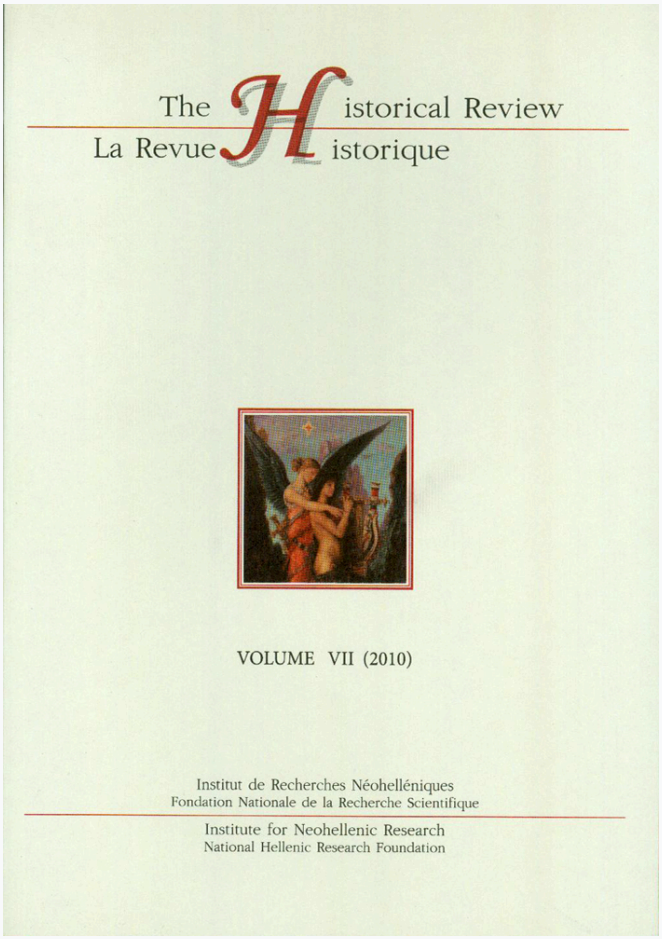

Vous m'avés si fort imposer de ne pas répliquer... Réseau et hiérarchie dans une commandite marseillaise à Smyrne au XVIIIe siècle

Sebastien Lupo

doi: 10.12681/hr.255

To cite this article:

Lupo, S. (2011). Vous m'avés si fort imposer de ne pas répliquer… Réseau et hiérarchie dans une commandite marseillaise à Smyrne au XVIIIe siècle . *The Historical Review/La Revue Historique*, *7*, 37–57. https://doi.org/10.12681/hr.255

https://epublishing.ekt.gr | **e-Publisher:** EKT | **Downloaded at:** 08/09/2026 03:13:43

"VOUS M'AVÉS SI FORT IMPOSER DE NE PAS RÉPLIQUER...". RÉSEAU ET HIÉRARCHIE DANS UNE COMMANDITE MARSEILLAISE À SMYRNE AU XVIIIe SIÈCLE

Sébastien Lupo

Résumé: Le Levant est un marché de prédilection pour les négociants marseillais. En 1759, la puissante maison Roux de Marseille crée *ex nihilo* une commandite à Smyrne dont les régisseurs sont de jeunes marchands de leur connaissance. La commandite est une structure commune dans le négoce du XVIIIe siècle, pourtant les Roux l'utilisent avec parcimonie. Ce choix particulier, alors que l'Échelle est largement pourvue en maisons françaises, peut paraître curieux du fait de "la régression longue" du commerce marseillais levantin dans la deuxième moitié du siècle. L'exposition aux risques du fait de l'investissement direct peut trouver sa justification dans le contrôle opéré sur les régisseurs smyrniotes par les majeurs marseillais. Or, la hiérarchie est perturbée par la distance et les difficultés de communication entre les deux ports. La correspondance passive montre les tensions et les difficultés croisées des majeurs pour imposer leurs volontés et des régisseurs pour proposer de nouvelles affaires. On y comprend également que l'enchâssement de cette relation commerciale dans des liens sociaux plus larges est complexe et joue souvent en défaveur des régisseurs, dont l'audace négociante semble progressivement sacrifiée sur l'autel du contrôle réticulaire exercé par les marseillais.

Au XVIIIe siècle, Marseille bénéficie d'un "monopole quasi absolu"[1] pour les marchandises du Levant grâce au droit de 20% qui les frappe, depuis 1669, si elles sont déchargées par des vaisseaux étrangers ou en dehors du port provençal.[2] La France profite, en outre, à partir de 1740, de nouvelles capitulations négociées avec l'Empire ottoman qui lui accordent l'équivalent de la clause de la nation la plus favorisée.[3]

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la puissante maison Roux ait noué des contacts avec Smyrne dès le début de son histoire: elles sont

[1] Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIIIème siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille: Institut Historique de Provence, 1973, p. 319.

[2] La mesure concerne également Rouen dont l'éloignement de la Méditerranée s'avère rédhibitoire.

[3] R. Paris, *Histoire du commerce de Marseille, 1660-1789. Le Levant*, Vol. V, Paris: Plon, 1957, p. 98.

attestées dans les archives dès 1730,[4] deux ans après la création de la société. Marseille devient alors un port mondial[5] tandis que Smyrne s'affirme comme une synapse d'importance pour l'Anatolie et les routes caravanières.[6] Il faut cependant attendre 1759 pour que les Roux y créent une commandite.[7] Or, cette date peut, à bien des égards, paraître défavorable. Le traité de Versailles de mai 1756, scellant l'alliance entre Bourbons et Habsbourgs, froisse la Sublime Porte. Les marchands français ont à subir, à l'occasion, l'ire des autorités ottomanes en violation des capitulations.[8] La navigation en Méditerranée souffre également des conflits qui opposent la France à l'Angleterre de 1756 à 1763 ou la Russie aux Ottomans de 1768 à 1774. Economiquement, Charles Carrière et Marcel Courdurié parlent d'une "régression longue"[9] du commerce levantin dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Il y avait déjà à cette époque 27 négociants et 23 commis de la nation française dans le port anatolien. La décision d'installer une commandite en 1759 à Smyrne peut donc paraître paradoxale, d'autant que Garavaque et Cusson est une des plus importantes commandites du Levant[10] avec 60,000 livres de capital partagées entre les Roux de Marseille, les Cusson de Carcassonne, une famille de marchands-fabricants drapiers, et Pierre-Paul Garavaque, un jeune marchand désargenté marseillais de 24 ans[11] dont les Roux avancent la participation.

---

[4] Il s'agit du Fonds Roux conservé aux Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (désormais ACCIMP).

[5] Gilbert Buti, "Marseille au XVIIIème. Réseaux d'un port mondial", dans M. Collin (éd.), *Ville et port (XVIIIème–XXème siècle)*, Paris: L'Harmattan, 1994, pp. 209-222.

[6] Elena Frangakis-Syrett, "Le développement d'un port méditerranéen d'importance internationale. Smyrne (1700-1914)", dans M.-C. Smyrnelis (éd.), *Smyrne, la ville oubliée?, 1830-1930. Mémoire d'un grand port ottoman*, Paris: Autrement, 2006, p. 23.

[7] Cette création s'inscrit dans la matérialisation des rapports de domination économique entre Marseille et le Levant, elle n'est donc pas en soi étonnante. Cf. Charles Carrière et Marcel Courdurié, "L'espace commercial marseillais aux XVIIème et XVIIIème siècles", dans P. Leon (éd.), *Aires et structures du commerce français au XVIIIème siècle*, Colloque national de l'Association des Historiens Économistes, Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Lyon 1973-1975, p. 100.

[8] Paris, *Histoire du commerce*, p. 104.

[9] Charles Carrière et Marcel Courdurié, "Un sophisme économique. Marseille s'enrichit en achetant plus qu'elle ne vend (Réflexions sur les mécanismes commerciaux levantins au XVIIIème siècle)", *Histoire, Economie et Société* III/1 (1984), p. 9, note 6.

[10] *Ibid.*, p. 43.

[11] ACCIMP, LIX/1038, lettre des Échevins de la Chambre de Commerce de Marseille en date du 21 mars 1759.

La nouvelle économie institutionnelle fournit une clé de compréhension possible. Selon Oliver Williamson, les transactions courantes, requérant des investissements importants et dont le résultat est incertain, sont l'apanage des entreprises hiérarchiquement organisées.[12] Dans le cas de Garavaque et Cusson, nous avons effectivement un marché traditionnel, soumis à une plus grande incertitude en cette deuxième moitié du XVIIIe siècle et des régisseurs smyrniotes qui doivent rendre des comptes à leurs majeurs marseillais. Peut-on historiciser la théorie d'Oliver Williamson? Le caractère hiérarchique de la commandite explique-t-il le choix des Roux d'implanter une société à Smyrne?

À partir de la correspondance passive de Garavaque et Cusson associée aux pièces comptables et administratives contenues dans le Fonds Roux,[13] il s'agit de déterminer la réalité du lien unissant majeurs et régisseurs, puis d'évaluer la qualité de leurs relations et enfin de comprendre les mécanismes d'expression hiérarchique dans ce réseau de 1759 à 1772.

Inertie épistolaire, routine négociante

L'échange de lettres constitue l'élément essentiel de la relation entre les majeurs marseillais et leurs régisseurs levantins. Par ces dernières circulent les flux d'informations nécessaires à l'établissement des choix commerciaux qui mobilisent l'entreprise.

La première difficulté réside dans la distance qui sépare les deux places: plus de 2000 kilomètres à vol d'oiseau. La "voie de Vienne"[14] traverse plusieurs frontières politiques voire de civilisation. Nos négociants l'utilisent avec parcimonie. En l'absence d'indications explicites systématiques, on peut se référer à la présence de lettres en colonnes[15] dont le souci d'économie de papier correspond bien aux contraintes de poids imposées par cette méthode. On la retrouve essentiellement au début de la commandite (jusqu'en 1761) et en 1771, c'est-à-dire deux périodes où la voie de mer se trouve menacée respectivement par les Anglais et les Russes. Quelques mentions viennent compléter ce comptage. Il n'en demeure pas moins que cette méthode est très minoritaire dans le corpus Garavaque. Ce choix procède, outre des problèmes de coût

[12] On trouve cette thèse largement exposée et citée, en langue française, dans M. Granovetter, *Le marché autrement*, Paris: Desclée de Brouwer, 2000, pp. 93-94.

[13] Soit 545 courriers répartis en huit liasses de ACCIMP, LIX/737 à LIX/744, LIX/41 et LIX/1038 pour les pièces comptables et administratives.

[14] Il s'agit de la malle-poste "terrestre".

[15] Il s'agit de lettres de petit format (19 par 23 centimètres) dont l'écriture, très serrée et de petite taille, se répartit en deux colonnes.

déjà évoqué, du manque de sûreté offert par la malle-poste. La répartition en colonnes sur du papier fin permet des pliages plus complexes et donc de passer plus efficacement inaperçu dans une liasse de courriers.[16] La lettre particulière du 22 avril 1762 s'avère assez explicite sur les limites de la voie de Vienne:

> Je répond à la lettre dont vous m'avés honoré le 30 décembre dernier voye de Vienne, et comme je ne puis par cette voye entrer dans bien des détails sur les sujets dont il y était question, je vous diray seulement que nous aurons de quoy fournir à l'engagement que vous avés pris particulier avec Mr Martin.[17]

La prétérition dont fait preuve le régisseur prouve que cette méthode n'était pas exempte d'espionnage. Ainsi, la majeure partie des courriers transitaient par voie maritime, ce qui ne présentait pas les mêmes contraintes en termes de coût ou de papier employé.

Refuser d'utiliser la voie de terre signifiait, cependant, s'exposer aux risques maritimes et donc à une plus grande incertitude sur la vitesse d'acheminement. Outre de la confiance nécessaire dans la personne du capitaine, l'échange se trouvait tributaire des fortunes de mer rencontrées par le bateau, de ses éventuelles relâches, sans oublier le risque de perte... Pour palier à cela, la stratégie choisie par les régisseurs consistait à envoyer dès que l'occasion s'en présentait des duplicatas voire des triplicatas de leurs missives. Par exemple, entre juillet 1759 et décembre 1760, un quart des courriers conservés comportent explicitement une ou des copies de leurs prédecesseurs. Le record en la matière se trouve dans celui du 11 mai 1762,[18] puisqu'il s'agit d'un quintuplicata. De plus, une même lettre pouvait contenir la quatrième retranscription d'un message, suivie de la troisième d'un autre, du deuxième d'un précédent et ainsi de suite, avant d'arriver à des propos originaux, un peu à la manière des poupées gigognes. Par la suite, la marque de la duplication se fait moins évidente ce qui brouille les comptages. Les occurrences de quadruplicatas ou triplicatas deviennent rarissimes. La paix advenant, de telles redondances ne sont sans doute plus nécessaires. L'envoi habituel d'un double est toutefois attesté. Par exemple, le 6 mars 1766, Garavaque et Cusson s'étonne du silence roussien à propos d'une précédente lettre alors qu'elle "a cependant passé en original et copie par les capitaines

[16] Je tiens à remercier Monsieur Gilbert Buti pour m'avoir soufflé cette hypothèse lors d'une de nos rencontres.

[17] ACCIMP, LIX/738.

[18] *Ibid.*

Gurard et Garan".[19] Une analyse plus sérielle du corpus conservé fait ressortir une très grande fréquence d'expéditions de copies ou de lettres originales. Pour l'évaluer rigoureusement nous avons comptabilisé l'écart en nombre de jours qu'il y a entre les dates des courriers qui se suivent. Lorsque nous avons trouvé une mention explicite au courrier précédent, nous avons pu établir l'écart certain entre eux deux. Malheureusement, ce genre d'annotations n'est pas systématique. Pour une bonne part de cette correspondance, nous n'avons que des écarts bruts, c'est-à-dire tels qu'ils apparaissent dans le corpus Garavaque et Cusson. Un très faible écart brut sera donc malgré tout révélateur d'une fréquence forte (mais qui du fait de lettres perdues a pu l'être encore plus). En revanche, l'élévation de ce dernier n'apporte aucune précision tangible. Le diagramme obtenu[20] confirme l'impression d'anarchie. Les courriers de la société sont expédiés à un rythme soutenu. L'écart zéro correspond ainsi à deux lettres de la même date, soit expédiées à des titres différents (une lettre de la société pour la maison Roux frères, doublée d'une seconde destinée à Pierre-Honoré Roux), soit envoyées par deux méthodes différentes (une voie de Vienne, l'autre voie de mer, ou alors par deux capitaines différents). La lecture du diagramme prouve trois choses: l'absence de rythme évident, le grand nombre d'écarts strictement inférieurs à sept jours et la relative homogénéité de la correspondance pendant douze années. Le mode d'expédition choisi provoque donc une frénésie d'envois.

S'il y avait adéquation entre le volume d'affaires et ce dernier, il devrait y avoir des aspérités marquées dans ces diagrammes, du fait même de la labilité du négoce. Or, il n'en est rien. La lecture précise des lettres couvrant les 18 premiers mois de la société éclaire cet apparent paradoxe. Non seulement les régisseurs envoient des copies, mais comme une partition de thèmes et de variations, ils ne cessent de répéter les mêmes choses sous différentes modalités. Ici, l'annonce d'une vente future, là, le résultat de cette vente, un peu plus tard, le bilan après paiement. Si les affaires sont au calme, les régisseurs s'en plaignent, proposent de nouveaux arbitrages, évoquent des rumeurs qui courent dans la place... Ainsi, quel que soit le contexte, les lettres se remplissent et sont expédiées inlassablement vers les majeurs marseillais. Charles Carrière évoquait dans son œuvre fondamentale que ce rythme soutenu consistait en "une lettre environ par semaine".[21] Si l'on croise nos données brutes et certaines, nous arrivons à une proportion d'un courrier sur

[19] ACCIMP, LIX/740.

[20] Cf. Annexe 1.

[21] Carrière, *Négociants*, p. 784.

deux qui est espacé de moins de sept jours de son prédécesseur. Elle dépasse les 56% si l'on y inclut ceux séparés de sept journées. C'est donc un torrent de lettres qui se déverse entre Smyrne et Marseille. L'évaluation du volume d'écrit confirme cela. En pondérant le nombre de feuillets par la taille des pages,[22] on aboutit à une moyenne de six pages par lettre, soit le double du mode rencontré dans la correspondance entretenue par les Roux avec la maison Verduc Vincent de Cadix. Il ne se passe pas un événement à Smyrne sans que les Roux n'en soient avertis à plusieurs reprises et souvent dans les moindres détails.

Cette masse d'écrit permet aux nouvelles de ne pas se perdre en chemin. Cependant, ce système n'autorise pas de véritable fluidité dans les échanges. Dans le sens Marseille-Smyrne, les régisseurs débutent leur courrier par l'énumération des lettres qu'ils ont reçues et auxquelles ils vont faire suite, une sorte d'accusé de réception. La mise en série de ces indications donne à nouveau une impression d'anarchie. Il n'est pas rare de trouver l'accusé réception de quatre lettres et plus. Au lieu d'avoir un système de transmission fluide, les échanges épistolaires procèdent par à-coups. On retrouve la même caractéristique que précédemment, c'est-à-dire une certaine homogénéité pendant douze années, les valeurs se dispersant généralement entre 25 et 50 jours, accompagnée, au demeurant, par la carence de valeurs-types clairement définies. Tout au plus, la valeur de 45 jours apparaît-elle comme le pivot de nos comptages. Dans le sens Smyrne-Marseille, nous n'avons que très peu d'indications dans le corpus, la faute au manque de zèle des commis marseillais. Nous n'avons que 13 mentions sur une année, de septembre 1768 à octobre 1769. On obtient une moyenne de 46 jours et une dispersion de 29 à 66 jours.

Par conséquent, il apparaît clairement que lorsque la maison Roux expédiait un courrier, elle n'était pas en mesure d'évaluer précisément la date où ses envoyés en prendraient connaissance. Si maintenant on essaie de reconstituer un ensemble complet fictif, à partir des "moyennes" que l'on a pu établir précédemment, on se rend compte qu'une proposition expédiée de Smyrne puis évaluée à Marseille, mettra en moyenne plus de 90 jours (97 pour être "précis") pour faire la navette entre les deux places. Il ne s'agit que d'un ordre de grandeur, mais cela montre malgré tout l'inertie certaine d'un système où toutes les décisions prises par les régisseurs doivent être

[22] On dénombre pas moins de six formats dans la correspondance Garavaque. La taille 19 par 23 centimètres, qui constitue le standard pour les envois par la malle-poste, a été choisie comme référence.

approuvées par les commanditaires. On comprend, dès lors, qu'à la moindre nouveauté Pierre-Paul Garavaque prenne immédiatement sa plume, y compris si la veille ou l'avant-veille une lettre est déjà partie à destination de Marseille. En trois mois, une situation favorable peut largement connaître plusieurs révolutions, pour reprendre le terme employé par les négociants. D'ailleurs, la correspondance particulière recèle une remarque, pour le moins acrimonieuse, sur les manquements roussiens à cet impératif de célérité: "Vos lettres que nous recevons voye de mer sont toujours dattées 8 à 10 jours avant celles des autres de sorte que nous n'apprenons pas par votre voye les nouvelles que tout le monde reçoit."[23] Les difficultés de communications entre Marseille et Smyrne induisent donc une incertitude et une inertie importantes qui ne paraissent pas modérées au cours des 13 années d'existence de la commandite.

Institutionnellement, l'édifice de Garavaque et Cusson paraît optimal pour entretenir des échanges entre les places provençale et anatolienne. Établir une commandite permet de contrôler depuis Marseille le choix des intermédiaires au Levant. S'associer à une maison languedocienne sécurise a priori l'approvisionnement du comptoir en drap, un produit aussi nécessaire "que le pain"[24] à Smyrne.

Le premier objet de l'activité, tel qu'il est exposé dans un mémoire instructif donné aux régisseurs, réside dans le placement de fonds en Orient,[25] ce qui n'est guère audacieux, mais finalement adapté aux contraintes. L'analyse de l'activité proprement marchande fait apparaître certaines spécificités. Garavaque et Cusson travaille très peu à la commission.[26] Deux états des marchandises de sorties (celles qui sont exportées depuis Smyrne) montrent que les majeurs sont intéressés à plus de 70% des produits en valeur. Ainsi, les comptes courants entre Garavaque et Cusson et leurs commanditaires marseillais sont très largement représentatifs de l'activité globale de la société.[27] Leur observation fait ressortir l'absence d'impact réel des guerres sur l'activité smyrniote et une baisse significative au cours des dernières années.[28] Or, cette évolution ne recoupe pas les chiffres établis par Elena Frangakis-Syrett

[23] ACCIMP, LIX/738, lettre particulière du 22 avril 1762.

[24] ACCIMP, LIX/737, lettre du 3 octobre 1760.

[25] ACCIMP, LIX/1038, mémoire instructif pour Messieurs Garavaque et Cusson.

[26] ACCIMP, LIX/739, lettre du 28 avril 1764.

[27] Nous avons des séries continues pour 1761, 1764, 1765, 1766, 1771 et 1772. Pour 1763 et 1767 nous avons que six mois d'archivés. Enfin, nous avons à déplorer trois lacunes pour 1760, 1762 et la période allant de 1768 à 1770.

[28] Cf. Annexe 2.

pour le commerce entre Marseille et Smyrne.[29] Face à la grande variété des produits traités dans le port anatolien,[30] les Roux font le choix d'une double spécialisation. Marseille expédie des draps (près de 75% de la valeur des marchandises envoyées) et Smyrne exporte des fibres textiles (à plus de 63%), très majoritairement du coton. La baisse des cours du drap à Smyrne explique la baisse en volume du commerce d'entrée. Grâce aux pièces comptables, on peut, en effet, reconstituer les prix de vente des ballots de londrains seconds et de londres larges dont la valeur moyenne passe sous les 450 piastres en 1763. Pour faire face à cette nouvelle donne, au cours des deux dernières années de la société, l'activité se concentre dans la vente des draps de la manufacture royale de Pennautier. Ces produits, à la haute qualité garantie et réglementée, se vendent 30% plus chers mais dans des volumes moindres.

Le commerce de sortie s'avère encore plus atone. Par exemple, en 1771 et 1772, les retours en marchandises vers Marseille présentent un retard de 25,000 piastres par rapport aux entrées. Cela provient d'un double décalage. Tout d'abord, à plusieurs reprises, les régisseurs mettent en doute les compétences de leurs majeurs pour juger de la qualité des produits levantins comme les noix de galles ou le fil de chèvre de la province d'Angora, et donc en tirer le plus de bénéfice possible.[31] Les propositions diverses, et répétées, des régisseurs pour diversifier les échanges notamment vers le trafic d'espèces[32] restent lettres mortes. Ainsi, les régisseurs smyrniotes n'apparaissent pas comme une force de proposition. Malgré l'inertie du réseau Garavaque-Roux leur autonomie demeure très limitée, ce qui illustre la force de la hiérarchie qui le charpente.

---

[29] E. Frangakis-Syrett, *The Commerce of Smyrna in the Eighteenth Century (1700-1820)*, Athènes: Centre for Asia Minor Studies, 1992, pp. 142 et 144.

[30] Daniel Panzac, "Activité et diversité d'un grand port ottoman. Smyrne dans la mémoire du XVIIIème siècle", *Mémorial Ömer Lufti Barkan,* Paris 1980, p. 31.

[31] "Cet article de sortie est un des plus considérables retours de cette échelle, un des plus lucratifs, mais il demande d'être traitté par des personnes qui en ont une connaissance parfaite pour en obtenir le prix que la qualitté mérite, quoique vous ne manquiés pas messieurs de beaucoup de lumière et de connaissance pour toute sorte de marchandises nous pensons que n'ayant pas beaucoup d'usage de cet article vous pourrez n'en pas tirer tout le party que tirerait un négociant connaisseur de cet article." Tiré de ACCIMP, LIX/737, lettre du 2 juin 1760.

[32] En définitive, on ne relève que quelques envois pour moins de 13,000 piastres entre 1765 et 1766. Les demandes très insistantes en 1767 ne sont pas suivies d'effet. Cf. ACCIMP, LIX/741, lettres des 20 mars et du 25 juillet 1767.

Du négoce à l'horticulture. Des liens sociaux complexes

Les relations commerciales hiérarchisées entre Garavaque et Cusson et les Roux s'insèrent dans des jeux de liens sociaux plus larges. Lors de l'établissement de la régie de Smyrne, en 1759, la maison marseillaise s'intitule Pierre-Honoré Roux et fils, le patriarche étant secondé par ses associés de fils Jean-Baptiste Ignace et François de Paule. En 1762, après la retraite de leur père, ils sont rejoints par leur frère, François-Marie, avant que le benjamin, Thomas-Boniface, ne fasse de même en 1767. La pérennité de la société est donc assurée par un renouvellement endogène mais aussi par la présence de Pierre-Honoré Roux qui, malgré sa prise de recul, garde la haute main sur les affaires de la maison jusqu'à sa mort en 1774.[33] Le leadership dans la maison marseillaise est donc plus complexe que ne le laisse supposer son intitulé.

Guillaume Cusson est un des fils de Paul Cusson. On retrouve la correspondance entre ce dernier et la maison Roux dans les archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille de 1748 à 1771.[34] On sait de lui que c'est un "entrepreneur de la manufacture royale de Pennautier".[35] Par la convention sans date signée par Garavaque et Lieutaud (le commis prévu par la maison Roux), on sait que Guillaume Cusson se trouvait déjà à Constantinople[36] avant la création de la commandite. En fait, il remplace son parent dont le nom apparaît comme futur régisseur dans la sollicitation du certificat d'installation aux Échelles auprès du ministre de la Marine,[37] mais qui se désiste en sa faveur le 14 février 1759.

Pierre-Paul Garavaque ne présente pas les mêmes possibilités financières. La lettre du 4 juin 1766 révèle que ce n'est qu'à cette date qu'il s'avère en mesure de payer "le restant de sa mise de fonds" dans la société, soit 4000 piastres. Il semblerait donc que sa désignation en tant que régisseur ait été guidée par d'anciennes relations familiales,[38] plutôt que par des considérations économiques. Obséquiosité ou réalité, il note, dans sa lettre du 25 juillet 1767, que la commandite n'est soutenue par la famille Roux que pour garantir son

[33] F. Rebuffat, *Répertoire numérique des archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille*, Marseille 1965, p. 90.

[34] *Ibid.*, pp. 101 et 113.

[35] Charles Carrière et Michel Morineau, "Draps du Languedoc et commerce du Levant au XVIIIème siècle", *Revue d'histoire économique et sociale* XLVI/1 (1968), p. 121.

[36] ACCIMP, LIX/1038, convention sans date.

[37] ACCIMP, LIX/1038, lettre du 31 octobre 1757.

[38] Le thème de l'amitié entre Garavaque et les Roux parsème la correspondance étudiée. Il s'agit aussi, cependant, d'un lieu commun des échanges épistolaires entre négociants.

avancement.[39] On comprend néanmoins que la proximité familiale explique l'architecture du réseau et que des relations personnelles, entre les différents protagonistes, peuvent donc intervenir.

La correspondance en est l'expression directe par sa dualité. En plus des lettres de société qui comportent classiquement tout ce qui a trait aux affaires, aux spéculations, aux projets, aux arbitrages ou aux partenaires à contacter, on trouve dans le corpus conservé dans le Fonds Roux 111 lettres "particulières", soit un cinquième du total. Elle se distingue par leur format, leur graphie très particulière, la signature, qui se réduit à l'un ou l'autre des régisseurs que ce soit Pierre-Paul Garavaque ou Guillaume Cusson, et parfois par leur destinataire, Pierre-Honoré Roux en lieu et place de Roux frères. Ces courriers confirment qu'en dehors de la commandite, les parties prenantes se connaissent personnellement.

L'étude plus précise de cette correspondance particulière atteste les liens amicaux entre les Roux et Garavaque dont le ciment est l'horticulture. Dans le courrier du 4 mai 1761, le régisseur prend acte de la commission dont ses majeurs le chargent: leur envoyer "6 griffes renoncules appelées bostangy bachy",[40] une fleur fort rare. Cet achat, de peu de conséquence, mobilise de nombreuses ressources réticulaires. Ces bulbes proviennent de Santorin, une petite île des Cyclades, en marge des grands flux commerciaux.[41] Pour accéder à de tels produits, le régisseur fait donc appel aux bons offices du Révérend Père "Sigala, supérieur des Jésuites" de Smyrne, une de ses connaissances qui provient justement de cette île. Aussi surprenant que cela puisse paraître,[42] à partir de cette date, rares sont les courriers particuliers qui ne comportent pas une mention relatives à ces fleurs, aux réseaux spécifiques qu'il faut mobiliser, à la rareté de telles ou telles griffes, aux différents problèmes d'acclimatation, ou à la sociabilité des jardiniers à Smyrne comme à Marseille.

---

[39] "Je sens parfaitement que l'objet de ce comerce est celui qui vous intéresse le moins et que vous ne le soutenés que pour notre avancement." Tiré de ACCIMP, LIX/741, lettre du 25 juillet 1767.

[40] ACCIMP, LIX/737, lettre particulière du 4 mai 1761.

[41] "Les occasions de Santorin étant rares on les paye un peu cher." Tiré de ACCIMP, LIX/737, lettre particulière du 4 mai 1761. De même les liaisons postales ne sont pas courantes avec l'île, ainsi Garavaque remarque qu'il "est si difficile de faire parvenir des lettres à Santorin". Tiré de ACCIMP, LIX/739, lettre du 28 avril 1764.

[42] La précision des indications horticoles anéantit l'hypothèse d'un langage codé prenant le jardinage comme inspiration en vue de maquiller un trafic interlope, comme cela peut se pratiquer à Cadix avec le commerce des piastres.

Ainsi, progressivement, les personnes et les places qui interviennent dans ce trafic de bulbes sont de plus en plus nombreuses. Outre le père jésuite, le régisseur bénéficie de l'aide du Chancelier de la Nation française lors de son proconsulat.[43] Y a-t-il une mauvaise récolte à Santorin? On en tire de Chypre, où "on les cultive en plein champ".[44] Il s'agit également d'un marché très organisé, disposant de "catalogue" sous la forme de "tableau de fleurs desséchées"[45] associées aux griffes correspondantes. L'objectif de ces passionnés d'horticulture est, en effet, de faire pousser les fleurs les plus rares et les plus curieuses. C'est l'intérêt des griffes chypriotes que l'on a "jamais entendu nommer". "Bostangy", "gerard petra"[46] ou "sept étoiles l'africain"[47] attisent les convoitises de nos négociants-horticulteurs, quel qu'en soit le prix.[48] Aussi, ce commerce de fleurs dépasse assez rapidement le strict cercle garavaco-roussien que l'on rencontre dans la correspondance de la société et peut servir à étendre le réseau de la commandite:

> Comme c'est à vous particulièrement à qui je suis redevable des éloges aussy flatteurs qu'agréables du respectable corps des fleuristes, ce sera aussi à vous comme un des membres distingué à qui j'auray l'honneur d'adresser mes très humbles remerciements heureux si les soins que je me donne peuvent aboutir à embelir leur parterre, mais plus heureux encore si comme commissionnaire de leur part, ils voulaient bien aussy ne pas oublier que je suis en même temps commissionnaire en Levant pour vendre des draps et acheter des cottons et qu'il pourrait peut être convenir au respectable corps des fleuristes de me faire les fonds de l'achat des griffes en draps, cochenille ou indigo...[49]

Ce commerce s'avère ainsi moins anodin qu'il n'y paraît a priori. Il n'y a qu'un pas entre la passion horticole et les relations de négoce que Garavaque espère bien franchir.

Cela doit être mis en relation avec l'existence de ces propos légers y compris en période de tensions entre majeurs et régisseurs. La lettre du 14

---

[43] "Je vous réserve pour l'année prochaine de celles que le chancelier m'a données." Tiré de ACCIMP, LIX/739, lettre du 24 novembre 1764.

[44] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 20 août 1764.

[45] ACCIMP, LIX/738, lettre particulière du 14 avril 1763.

[46] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 28 avril 1764.

[47] Une "grande fleur blanche". Tiré de ACCIMP, LIX/738, lettre particulière du 14 avril 1763.

[48] Dans la lettre du 19 septembre 1767, Pierre-Paul Garavaque évoque un prix de près de 30 livres pour les griffes les plus rares. ACCIMP, LIX/741.

[49] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 14 mars 1765.

mars 1765, que nous venons de citer, prouve la dualité du lien qui unit les frères Roux et Pierre-Paul Garavaque. Tandis que la relation strictement commerciale, intrinsèquement hiérarchique, est tendue, celle plus personnelle (concernant les fleurs) ne paraît pas en souffrir, comme si ces deux modes procédaient d'instances différentes. Pour reprendre les distinctions de Karl Polanyi et de Conrad Arensberg,[50] on pourrait penser que dans le premier cas, n'intervenaient que les seuls mécanismes de l'"échange", régentés par des principes strictement économiques, défavorables aux régisseurs, et que dans le second, il s'agissait plutôt de "réciprocité", entre des groupes symétriques sans distinction de classes, c'est-à-dire des négociants marseillais horticulteurs, où les échanges s'avèrent nettement plus équanimes.

L'étude plus spécifique de la correspondance de 1764 confirme la dichotomie entre les affaires courantes et les négociations entre associés. À la véhémence des lettres particulières répond la neutralité des courriers de la société. Dans sa lettre du 21 août 1764, Pierre-Paul Garavaque l'affirme explicitement: "Nous allons répondre séparément aux lettres des affaires, aux objections que vous nous avés faites touchant la position de notre établissement."[51] On comprend alors que cette correspondance s'inscrit également comme un moyen de remédiation interpersonnelle: la différence d'écriture prouve qu'il n'y a pas de médiation par le commis aux lettres et que l'autre associé peut ne pas être informé de ce qui se dit dans cette relation parallèle. La complexité est de mise dans l'expression de la hiérarchie au sein de Garavaque et Cusson.

De la hiérarchie encastrée

La structure de la commandite étudiée fait appel à des personnes qui se connaissent, voire qui ont déjà lié affaire depuis longtemps. Toutefois, la distance et la différence de point de vue qu'elle implique accroît l'incertitude pour les majeurs qui ne contrôlent l'activité que par le biais de leurs régisseurs. On a déjà vu qu'en matière d'initiative commerciale, les commanditaires ne laissaient que très peu de marge de manœuvre. Cette méfiance, mêlée de prudence, est-elle généralisée dans les rapports entretenus par les deux structures?

Un des premiers aspects concerne l'étendue du réseau. Dès 1759 et le mémoire instructif,[52] les Roux fixaient le cadre pour Constantinople en conseillant de se

[50] F. Dupuy, *Anthropologie économique*, Paris: Armand Colin, 2004, pp. 16-17.

[51] ACCIMP, LIX/739.

[52] ACCIMP, LIX/1038, mémoire instructif du 28 août 1759.

rapprocher d'Arnaud frères et Cie. Cette maison constitue le pendant levantin de celle de Jean-Baptiste Arnaud de Marseille. Ainsi, les majeurs veulent recréer la proximité qui existe entre maisons marseillaises à travers leurs commandites. On retrouve la problématique de la dissonance cognitive (*cognitive balance*) qui conduit un agent disposant de deux liens forts à vouloir unir ces deux autres personnes ou groupes par un lien positif afin d'éviter qu'une "tension psychologique" ne s'installe.[53] Cependant, le lien fort dont peuvent disposer les majeurs et celui qui les unit à leurs régisseurs ne sont pas de la même nature. Le second est perturbé par la distance, les difficultés de communication et des intérêts qui, vus de Smyrne, peuvent diverger. Ainsi le 1 décembre 1760, la commandite affirme à propos d'Arnaud frères de Constantinople: "Ces Messieurs sont fort près de leurs intérests et nous osons dire d'une correspondance aigre et impérieuse. Nous avons plus à nous louer de M. Conte et Compagnie avec lesquels nous entretenons une correspondance unie."[54] Il en va de même avec Martin qui dispose lui aussi d'une maison constantinopolitaine. À l'annonce d'un rapprochement après l'arrêt de Conte et Compagnie, Pierre-Paul Garavaque ne peut s'empêcher de faire remarquer "les grandes variations" et les "ordres ambigus"[55] de ce partenaire. Lorsque Paul Cusson propose d'envoyer des draps à Constantinople, le retour devant passer par Smyrne et Garavaque et Cusson, il réaffirme sa méfiance: "Je vous réitère aussi que je ne verrais pas avec plaisir que vous fissiés cette affaire avec Martin. C'est un homme si difficile et qui nous a tant lassé et inquiété que je ne voudrais avoir à faire avec luy que sous de bonnes conventions...".[56] Ainsi, on comprend qu'il y a, en effet, un problème de dissonance. La commandite et les majeurs ont leurs propres réseaux de partenaires. Ils tentent de les faire coïncider, mais ce n'est que par des arguments d'autorité que Roux impose ses choix. On peut lire la tension entre deux réseaux dissemblables, qui ne devraient faire qu'un, dans la lettre du 8 septembre 1762:[57] "M. Martin aurait trouvé difficilement ailleurs des avances aussi fortes [...]. Je suis faché de la négligence de Conte à vous écrire et d'autant plus surpris qu'il est très exact à notre égard vous devés aussy pour le bien de notre maison ménager cette correspondance qui fortifiera celle de Martin."

Il faut donc régler un nouveau litige avec Martin mais Conte n'apparaît pas nécessairement comme le substitut le plus valide pour les Roux. Ainsi, l'encastrement des relations Roux-Garavaque et Cusson ne doit pas faire

[53] Granovetter, *Le marché*, pp. 48-49.

[54] ACCIMP, LIX/737, lettre du 1 décembre 1760.

[55] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 28 avril 1764.

[56] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 24 novembre 1764.

[57] ACCIMP, LIX/738.

croire à une totale confiance des majeurs pour leurs régisseurs. Ces derniers aimeraient avoir le contrôle de leurs relations avec le reste des places levantines, surtout avec Constantinople. Par exemple, concernant un projet de transfert de fonds vers la capitale, la société smyrniote estime que ce n'est ni aux amis (en l'occurrence la famille Stamma), ni aux Roux d'entretenir une "double correspondance", "nous aurions soin de cela, et vous ne vous entendriés qu'avec nous".[58] Par conséquent, les régisseurs aimeraient se positionner comme des *brokers*, "le seul lien, le passage obligé, entre deux groupes qui par ailleurs s'ignorent".[59] En l'occurrence, l'artificialité de la proposition ne lui a pas permis d'avoir de suite.

Toutefois, tout ne procède pas des seuls Roux. Le cas du Languedoc s'avère tout autant problématique. Paul Cusson n'apparaît pas dans les documents que nous avons dépouillés comme un des principaux fournisseurs d'étoffes, si ce n'est en toute fin de période lorsque les Roux spécialisent leur activité avec leur commandite autour des draps de Pennautier. Auparavant, la commandite ne trouve que l'expression d'une "convenance réciproque"[60] à commercer avec Paul Cusson pour des produits en définitive peu lucratifs.

D'ailleurs, pour relancer le commerce de draps dans le marasme (ou plutôt la baisse des cours) qui suit la paix de 1763, c'est Guillaume Cusson qui profite d'un voyage familial pour démarcher de nouveaux fournisseurs. Il semblerait donc que cette partie du réseau dépende à la fois de la famille Cusson et des marseillais. L'entreprise du carcassonnais se solde par un échec. Les languedociens attendent des temps plus heureux où "le fabricant" pourra "trouver son compte à envoyer des draps au Levant". Cela signifie que dans ce cas de figure, l'activité de la société repose seule sur l'activité des Roux. Devant les reproches de ces derniers, Guillaume Cusson répond depuis Carcassonne par une fin de non-recevoir où perce une certaine hostilité:

> Dans un article de votre lettre du 17 vous me dittes que vous êtes ennuiés de supporter à vous seul tout le poids de la Maison de Smyrne et que si Messieurs Paul Cusson et fils, mes parants et mes amis ne prenent point le parti d'y faire un travail suivi, vous laisserés tomber cet établissement. Vous [...] seriés certainement bien les maitres, mais je vous avouerai que j'en serais bien faché, parce que je me flatte que pour peu que la draperie fasse quelque augmentation à Smyrne notre maison recevra beaucoup des adresses de ce pays-ci,

[58] ACCIMP, LIX/737, lettre du 21 février 1761.

[59] Claire Lemercier, "Analyse de réseaux et histoire", *Revue d'histoire moderne et contemporaine* LII/2 (2005), p. 93.

[60] ACCIMP, LIX/738, lettre du 22 avril 1762.

> mais il ne faut point croire que mes parants et encore moins mes amis veuillent s'exposer à perdre partie de leurs biens pour procurer à notre maison un travail qui leur serait infructueux, il vaut encore mieux que les uns et les autres se réservent pour des meilleurs tems et ils vous prouveront alors, Messieurs, qu'un associé comme moi ne doit point etre à charge.[61]

Aussi, en parlant de lui-même et de ses commanditaires marseillais, Garavaque affirme en 1764: "Nous pouvons bien dire que nous avons été les dupes de Messieurs Paul Cusson et fils pendant les 5 premières années, à cause du peu de travail qu'il a fait avec notre maison."[62] L'intégration, pour ne pas dire l'encastrement, des fournisseurs languedociens au sein même de la société devait assurer un afflux régulier de marchandises. Face à la rationalité économique de recherche des profits maximaux, les solidarités sociales pèsent bien peu dans l'esprit des Cusson, qui profitent de l'activité roussienne tout en justifiant leur propre retrait. Face à de telles divergences de vue, on peut douter de l'harmonie régnant entre associés.

Au lieu de faire confiance aux envoyés qu'ils ont choisis, les Roux cherchent à corroborer leurs dires par d'autres maisons. Ainsi, lors d'un litige entre majeurs et régisseurs relatif au renouvellement de la société et au montant des dépenses autorisé pour les commandités, les Marseillais contournent leurs régisseurs par des indications d'Arnaud frères et Cie de Constantinople, ce qui a le don de les froisser: "Je regarde comme une chanson ce qu'Arnaud vous a dit que sa maison de Constantinople en avait de reste de 1500 piastres dites luy de ma part que cela n'est pas possible et que quoique je sois à Smyrne je sais fort bien tout ce qu'il faut à Constantinople."[63] Loin des lieux communs obséquieux qui parsèment les lettres du Fonds Roux, la correspondance Garavaque prouve que toutes les parties prenantes se méfient l'une de l'autre pour ne pas dire plus. Le régisseur marseillais développe toute une littérature à l'encontre de Guillaume Cusson. La première occurrence de reproches se montre relativement modérée. "Cusson fait bien tout ce qu'il peut mais on ne peut pas s'en rapporter entièrement sur lui",[64] note-t-il après avoir évoqué les compétences du nouveau commis recruté en 1763. La charge se précise quelques mois plus tard:

> Tout ce que vous me dites de M. Cusson n'est point nouveau pour moy, ni pour tous ceux qui le connaissaient bien dans ce pays et par

[61] ACCIMP, LIX/203, lettre du 29 octobre 1763.

[62] ACCIMP, LIX/739, lettre du 31 mars 1764.

[63] ACCIMP, LIX/739, lettre du 20 août 1764.

[64] ACCIMP, LIX/738, lettre particulière du 14 avril 1763.

> conséquent j'étais faché qu'il allat se faire connoitre à Marseille ou il n'aura pas donné une grande idée des régisseurs de votre maison. Je vous dois au reste des remerciements de ce que vous avés bien voulû en suggérer toutte autre de moy à vos amis.[65]

En fait, les reproches convergent depuis Marseille et Smyrne. Comme on l'apprend dans la lettre du 9 février 1764, Guillaume aurait un peu trop claironné que, par sa venue, il procurerait de nouveaux fournisseurs à sa société, là où les Roux avaient échoué.[66] Son peu de modestie s'associe à son caractère dépensier. Pour Garavaque, Cusson ne lui sert "presque à rien et fait augmenter de beaucoup les dépenses"[67] de la maison. Aussi, il oppose un refus catégorique lorsqu'il apprend que le second fils cadet de Paul Cusson doit être envoyé à Smyrne, "n'ayant nullement besoin de nouveaux mangeurs et de membre inutile".[68] Cette critique revient à plusieurs reprises. La défiance de Garavaque vise également la compétence de son associé, semble-t-il à raison. Ainsi, suite à des erreurs répétées dans la tenue de la caisse, Garavaque décide de s'en charger et "de l'ôter à Cusson",[69] jugeant que pour éviter d'être dupé il faut une bonne connaissance de la place. Or, "il n'est pas trop facile d'aprendre à lire et à écrire les langues de l'Orient c'est là l'ouvrage de 10 ans des jeunes de langue à Constantinople qui ne font autre chose".[70] S'agit-il d'une remarque ironique à propos de Cusson qui a, en effet, séjourné à Constantinople avant de rejoindre la place de Smyrne, mais qui s'y fait aussi facilement berner? On est assez loin de "la bonne union et de la bonne concorde" entre régisseurs évoquées dans le mémoire instructif de 1759.[71]

Les Roux font preuve de la même minutie dans l'examen des agissements de "leur" régisseur, Pierre-Paul Garavaque. Loin de constituer un blanc-seing, cette relation particulière leur procure un moyen de contrôle plus approfondi. On pourrait penser que la différence d'âge constitue une clé de

---

[65] ACCIMP, LIX/738, lettre particulière du 5 décembre 1763.

[66] "J'ai appris par vous et par Cusson son retour à Marseille et le peu de succès de son voyage. J'ai toujours pensé qu'il ne servirait qu'à le faire connaître et ce n'est pas ce qu'il y avait de plus nécessaire mais ce que je trouve de déplacé dans sa façon de faire c'est d'avoir dit inconsidérément qu'il venait procurer des amis à notre maison. Je sens combien de pareils propos doivent vous avoir déplu." Tiré de ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 9 février 1764.

[67] ACCIMP, LIX/738, lettre particulière du 5 décembre 1763.

[68] *Ibid.*

[69] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 31 août 1765.

[70] *Ibid.*

[71] ACCIMP, LIX/1038, mémoire instructif du 2 avril 1759.

compréhension, mais les frères Roux ne jouissent d'une autonomie de façade qu'à partir de 1762. Nous avons déjà montré comment l'autonomie dont disposait la commandite s'avérait réduite. Le point le plus sensible demeure cependant le niveau des dépenses personnelles et d'entretien des régisseurs. Assez régulièrement, on lit en creux des récriminations contre des dépenses jugées superflues, des cartes à jouer[72] en 1761 ou des frais de séjour en dehors de Smyrne lors d'une épidémie de peste[73] en 1766. Dans le mémoire instructif de 1759, les majeurs avaient précisé dès le premier article que les régisseurs devaient observer "l'économie" dans leur ménage car "c'est le premier profit".[74] Aussi, est-ce sur ce point-là qu'éclate un véritable différend lors des discussions pour la nouvelle convention en 1764. Les frères Roux veulent taxer les dépenses smyrniotes à partir de 200 piastres par régisseur. Pierre-Paul Garavaque se défend en exposant le cas de Rostan qui autorise ses propres collaborateurs à "prendre toutes les années pour les dépenses particulières jusqu'à 500 piastres sans intérêt",[75] et de n'en compter un (à 6% l'an) qu'au-delà de cette somme. À l'occasion, le régisseur se fait grandiloquent:

> Vous m'avés si fort imposer de ne pas répliquer sur tout ce que vous me dites de nos dépenses tant généralles[76] que particulières que je ne devrais plus avoir le courage de vous en parler, vous me permettrés cependant d'avoir encore avec vous cette dernière explication, après quoy je vous assure que je me conformeray à tout ce que vous voudrés.[77]

La menace de départ et d'arrêt de la société constitue un lieu commun des récriminations smyrniotes lorsque les pressions hiérarchiques se font trop fortes comme en 1763 après l'incendie de Smyrne qui, en augmentant les loyers, génère des surcoûts pour les Roux. Face à l'attention vétilleuse des majeurs, le ton peut s'avérer assez virulent:

> Les testaments et les lettres assommantes finiront s'il a lieu à la liquidation de cette première société, il me déplaît bien fort d'être obligé de vous les faire, mais comment m'en dispenser si vous remplissez des pages et des pages à discuter des matières de petite conséquence telles que celles d'une bonification sur le magasinage de la cochenille sur un relevé de compte de filé rouge où il y a une erreur de 250 piastres qui ont été faits par inadvertance.[78]

---

[72] ACCIMP, LIX/737, lettre du 9 juillet 1761.

[73] ACCIMP, LIX/740, lettre particulière du 29 mars 1766.

[74] ACCIMP, LIX/1038, mémoire instructif du 2 avril 1759.

[75] ACCIMP, LIX/739, lettre du 28 avril 1764.

[76] En effet, dans la lettre du 5 décembre 1763, Roux se plaignait des frais de magasinage.

[77] ACCIMP, LIX/739, lettre du 20 août 1764.

[78] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 14 mars 1765.

Pour faire plier leurs envoyés récalcitrants, les Roux usent de leurs connaissances familiales pour faire pression. Ainsi, à propos des dépenses de maison, ils font appel à la mère de Garavaque:

> J'ai vu que vous aviés fait part à ma mère de la lettre que je vous avais écrite, où je vous parlais des dépenses qu'il nous fallait faire pour la maison et que les ayant trouvées exhorbitantes, elle pensait comme vous qu'il fallait absolument les réduire, son opinion dans cette occasion ne peut servir de rien, attendu qu'elle ne sait ni ne connaît la position d'une maison de commerce à Smirne, ainsy tout cela ne fait que la chagriner [...] Comme je connais sa sensibilité, je vous prie de luy cacher ce qui se passe entre nous attendu qu'elle ne peut savoir les véritables griefs que vous avés contre moy.[79]

Cusson subit le même sort après son voyage infructueux en France et ses réponses quelque peu vives aux Roux. Dans sa lettre du 22 août 1764, l'antipathie est réciproque:

> Il est bien fâcheux pour moi qu'un malentendû m'occasionne de si vifs reproches de la part de mon père, et il faut que vous lui aiés fortement écrit contre moi, car il me donne un furieux savon par sa lettre du 6 juillet [...] Je vous avoue que je ne me serais point attendu à cella de votre part.[80]

Or, cette acrimonie, ces plaintes où les régisseurs en sont réduits à demander des égards,[81] tout disparaît après que le bilan des cinq premières années ait révélé un joli bénéfice.[82] Ni la baisse de l'activité révélée dans les pièces comptables, ni la mauvaise faillite de Paul Cusson à Carcassonne en 1771[83] ne réveilleront pareilles tensions.

---

[79] ACCIMP, LIX/739, lettre particulière du 24 novembre 1764. Les Roux feront preuve de ténacité et parviendront à imposer le seuil des 200 piastres dans la convention du 18 décembre 1769 dans ACCIMP, LIX/1038.

[80] ACCIMP, LIX/739.

[81] "Je vous prie de me ménager un peu plus à l'avenir et de ne pas augmenter par des salades semblables l'ingratitude du séjour de ce pays-ci où il faut avoir l'esprit tranquille et content pour y gérer les affaires comme il faut." Tiré de ACCIMP, LIX/738, lettre particulière du 5 décembre 1763.

[82] Le bilan de liquidation au 31 décembre 1764 fait apparaître un solde positif de 23,817 piastres. Sachant que l'investissement initial était de 12,000 piastres, on peut comprendre qu'une rentabilité de 20% par an ait de quoi calmer les inquiétudes des différents protagonistes.

[83] En effet, le solde des biens de la société ne laisse que 25% à ses créanciers. D'après ACCIMP, LIX/744, lettre du 8 mars 1771.

Cette étude a montré la complexité d'un agent économique, en l'occurrence une commandite, dont l'activité n'est pas seulement réductible à la recherche rationnelle du profit. Malgré la baisse de l'activité, les propositions régulières des régisseurs ne rencontrent que peu d'écho. La dissymétrie hiérarchique en faveur des majeurs ne varie aucunement. L'inertie de la structure de commandement qui filtre à travers la correspondance semble conduire à cette limitation drastique de l'autonomie des régisseurs.

Or, cette hiérarchie n'empêche pas les litiges, les frictions entre partenaires même si, en dernière analyse, les majeurs ont le dernier mot. Ici, l'existence de liens sociaux en dehors de la seule relation majeurs/régisseurs, altère le rapport de force puisqu'elle fournit aux majeurs des moyens de pression qui n'ont rien de légal ou d'économique, la pression parentale, mais qu'en retour, Garavaque dispose de moyens de médiation par Pierre-Honoré Roux pour s'opposer aux directives de ses fils.

En définitive, même si cette commandite doit sa création à la préexistence de rapports sociaux entre les différentes parties prenantes, son principal était demeure, sur le long terme, la réussite économique plus que la confiance "sociale". Ces travaux donnent clairement la sensation que l'économique prend le dessus (tout en n'étant pas exclusif) sur la sociabilité entre négociants, perturbée par la distance, pour justifier l'existence de cette commandite. Ainsi, la théorie d'Oliver Williamson ne rend compte qu'imparfaitement des principes qui ont guidé l'activité de Garavaque et Cusson. La rationalité économique et les conséquences de l'encastrement se conjuguent de manière aléatoire et propre aux acteurs en présence pour expliquer leurs choix dans un monde non-ergodique.[84]

Université de Provence (Aix-Marseille)
MMSH – UMR TELEMME

[84] Ce terme est emprunté à Douglass North qui introduit le concept de non-ergodicité de notre monde dans le discours économique. Cf. D. North, *Le processus du développement économique*, Paris: Éditions d'Organisation, 2005.

Annexe 1

Évolution de l'écart en jour entre deux courriers consécutifs de la maison Garavaque et Cusson de Smyrne (1759-1772)

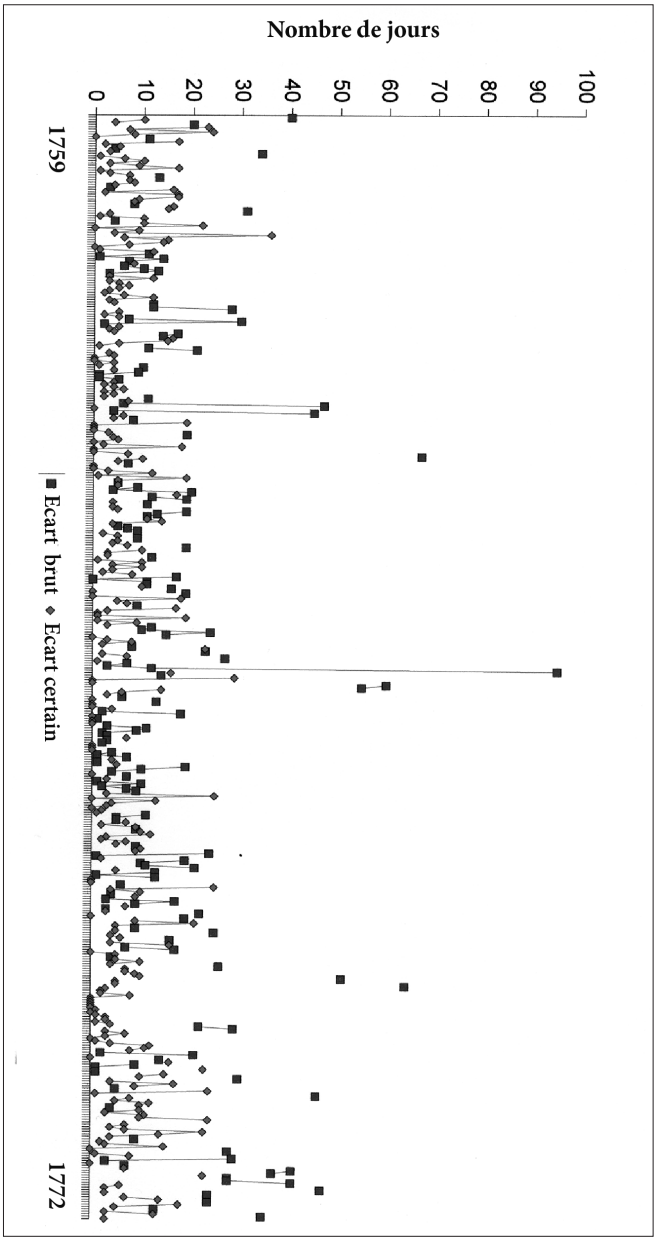

Annexe 2

Évaluation de l'activité de Garavaque et Cusson par les comptes courants de la maison Roux

Évolution du montant des effets de sortie auxquels sont intéressés les Roux (1760-1772)

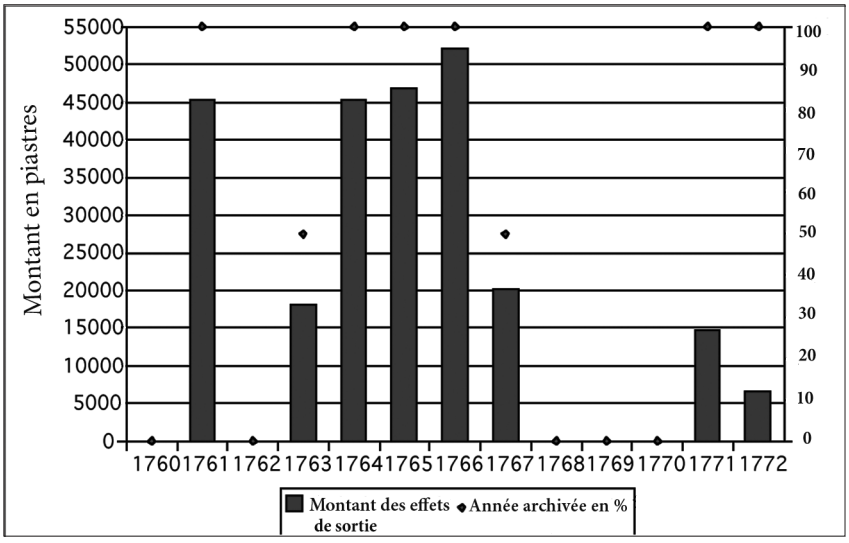
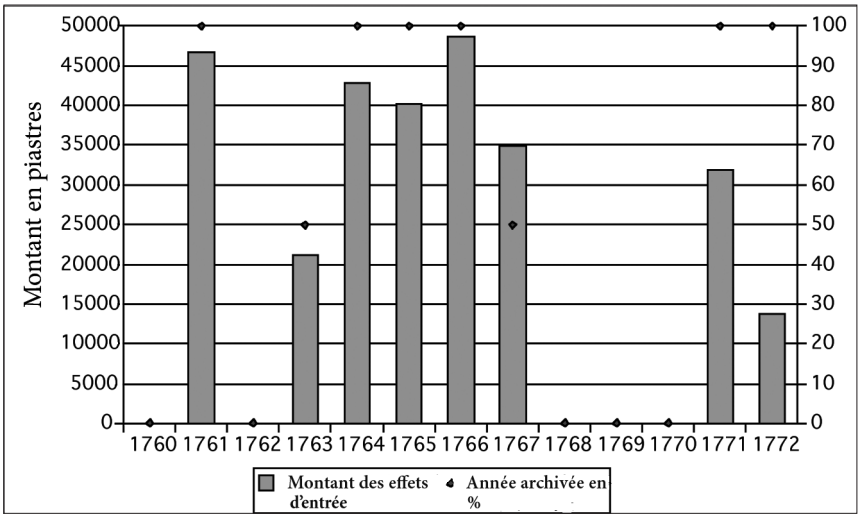
Évolution du montant des effets d'entrée auxquels sont intéressés les Roux (1760-1772)